



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} - 4 mars 2021

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs : réunion parallèle sur le sous-thème : Inégalités réduites

Document de travail sur l'objectif 10 : Réduction des inégalités

Messages clés du sous-thème

1. On trouvera ci-après les messages clés issus de l'analyse intégrée des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs correspondants définis dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, qui font l'objet du présent sous-thème :

- La lente réduction des inégalités de revenus en Afrique a été freinée et inversée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
- Les déficits structurels d'inégalités d'accès aux soins de santé et à l'éducation ont été aggravés par la pandémie.
- Le volume et la qualité des politiques budgétaires destinées à réduire les inégalités doivent être renforcées pour faire progresser la réalisation du Programme 2030.
- Les dimensions de la migration et de la mobilité humaine doivent être intégrées dans les analyses sectorielles et macroéconomiques pour procurer des opportunités et réduire au minimum les risques.
- Il faut investir dans des approches innovantes et dans des mécanismes systématiques de collecte et d'analyse de données sur les migrations, l'objectif étant de mettre en place un système efficace de gouvernance des migrations.

A. Introduction

2. Le présent document de travail a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avec la contribution du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1.



3. Il est axé sur l'objectif 10 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir "Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre". La réduction des inégalités et la garantie que personne ne soit laissé pour compte s'inscrivent parfaitement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre constituent une source de préoccupation persistante. Malgré quelques signes positifs indiquant une réduction des inégalités dans certains domaines, notamment la diminution relative des inégalités de revenus dans certains pays et le statut commercial préférentiel dont bénéficient les pays à faible revenu, les inégalités de revenus et d'opportunités persistent et ont été aggravées par la pandémie de COVID-19.

4. Le thème de la réduction des inégalités est également inscrit dans plusieurs aspirations énoncées dans l'Agenda 2063, en particulier celle d'« une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ». Il recouvre également les autres aspirations consistant à s'employer à ne laisser personne de côté eux et à promouvoir l'inclusion dans l'emploi et l'accès aux services et aux ressources. Ces sujets revêtent une importance toute particulière pour l'objectif 1 de l'aspiration 1, qui veut que les populations africaines aient un niveau et une qualité de vie élevés et le bien-être, et pour l'objectif 4, qui recommande que les économies soient transformées pour créer des emplois. Dans les aspirations de l'Agenda 2063, des références sont faites, d'une part, à la migration telle que définie dans les cadres politiques de l'Union africaine sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration, d'autre part, au partenariat public-privé pour la création d'emplois et le développement inclusif.¹

B. Liens de complémentarité et synergies entre les cibles de l'objectif 10 et celles des autres objectifs

5. L'objectif 10 est étroitement lié à de nombreux autres objectifs de développement durable et les progrès réalisés dans le cadre de ces objectifs peuvent par conséquent faciliter la réalisation de l'objectif 10. Tout d'abord, les effets de la performance économique tels qu'ils se traduisent par la réduction de la pauvreté sont liés au niveau des inégalités de revenus. Ainsi, le niveau des inégalités de revenus a une incidence sur les efforts de réduction de la pauvreté, ce qui permet d'établir un lien étroit entre l'objectif 10 et l'objectif 1. En outre, étant donné que la fourniture de services publics représente une charge financière pour les ménages, qui contribue à accroître les inégalités de chances, des liens évidents existent également entre les objectifs 3 et 4 portant respectivement sur les soins de santé et l'éducation.

6. Les progrès réalisés dans la réduction des inégalités sont liés à l'indicateur 1.3.1, qui a trait à la proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) En particulier, l'objectif 8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous", l'objectif 3 "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge" et l'objectif 4 "Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie" sont alignés sur l'éradication de la pauvreté par la fourniture de services de base et la création d'emplois.

¹ Voir Organisation internationale du Travail, L'Agenda 2063 de l'Afrique. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/africa/areas-of-work/labour-migration/policy-frameworks/WCMS_731508/lang--fr/index.htm.

7. Il existe également des liens évidents entre l'objectif 5 "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles" et l'objectif 10, qui résultent des inégalités de chances que subissent les femmes tant dans l'accès aux services publics que dans la participation au marché du travail, du fait de leur représentation disproportionnée dans les groupes vulnérables et dans l'emploi informel. Enfin, les progrès réalisés dans la réduction des inégalités doivent s'inscrire dans les mesures préférentielles mises en place pour promouvoir la participation des femmes aux marchés du travail.

C. Principales tendances et progrès vers la réalisation de certaines cibles de l'objectif 10

8. La pandémie de COVID-19 a mis au jour d'importantes lacunes qui se sont développées ces dernières années. Ainsi, en 2020, la croissance du produit intérieur brut (PIB) africain d'un peu plus de 3,2 % a été insuffisante pour accélérer les progrès économiques et sociaux et réduire la pauvreté. La croissance par habitant est d'environ 0,7 % et la création d'emplois n'a pas évolué au même rythme que la nécessité d'offrir des opportunités aux 29 millions de jeunes atteignant chaque année l'âge de travailler.² Depuis 2000, la croissance du PIB du continent a été largement tirée davantage par la demande intérieure (69 % du total) que par des gains de productivité. La productivité du travail en Afrique, exprimée en pourcentage du niveau des États-Unis, est restée bloquée entre 2000 et 2018, et le ratio Afrique/Asie de la productivité de la main-d'œuvre est passé de 67 % en 2000 à 50 % en 2019.³ En outre, le fait que le continent a dû faire face à une baisse de 50 %, d'une part, des prix internationaux des produits de base, qui représentent plus de 67 % de ses exportations, d'autre part, des cours du pétrole, qui représente 40 % de ses exportations et 7,4 % de son PIB, a eu des répercussions considérables sur les budgets.⁴

9. Même avant la pandémie, malgré les progrès qu'ils ont réalisés dans la réduction de la pauvreté et l'augmentation de la durée de vie, les pays africains ont dû se battre pour réduire les inégalités de revenus. Selon les dernières données disponibles, la part des 40 % les plus pauvres de la population dans 7 sur 13 pays africains disposant de données comparables aurait progressé bien plus lentement que celle de la population totale entre 2008 et 2015. Au niveau mondial, dans 64 % des pays où les données sont disponibles, le revenu des 40 % les plus pauvres de la population a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale. En Afrique, le chiffre comparable est beaucoup plus faible, puisqu'il n'est que de 46 %, avec une proportion toujours élevée de jeunes inactifs (déscolarisés et sans emploi ni formation), des inégalités importantes dans le domaine de l'éducation et un manque criard d'opportunités économiques pour les femmes.⁵ La COVID-19 devrait exacerber les inégalités encore plus que les crises passées, les mesures prises pour la contenir ayant eu des effets disproportionnés sur les travailleurs et les femmes vulnérables.

² Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamique du développement en Afrique 2018 : croissance, emplois et inégalités*, Éditions OCDE, Paris ; Commission de l'Union africaine (Addis-Abeba, 2018).

³ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamique du développement en Afrique 2019 : réussir la transformation productive*, Éditions OCDE, Paris ; Addis-Abeba, Commission de l'Union africaine, 2019.

⁴ Grace Gondwe, "Évaluation de l'impact de la COVID-19 sur le développement économique en Afrique" (Genève, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 2020).

⁵ Commission économique pour l'Afrique, « La COVID-19 en Afrique : sauver des vies et l'économie » (Addis-Abeba, 2020).

10. En Afrique, les fortes inégalités de revenus exprimées par le coefficient de Gini sont de 0,44, soit près de 12 % de plus que pour le reste du monde en développement.⁶ Il est très probable que les inégalités de revenus s'accroissent encore, en raison de l'impact de la COVID-19. Premièrement, la possibilité de travailler à domicile, qui a été essentielle pendant la pandémie, est plus faible chez les travailleurs à faible revenu, en particulier dans le secteur informel. Deuxièmement, la baisse envisagée des performances économiques a des effets redistributifs considérables, des estimations récentes faisant état d'une augmentation du coefficient de Gini des économies en développement de 0,39 à 0,42, revenant ainsi au niveau de 2008, avec une augmentation probablement similaire en Afrique.⁷ L'effet estimé de la COVID-19 sur la distribution des revenus est beaucoup plus important que celui des pandémies passées, en particulier en Afrique, en raison des inégalités complémentaires d'accès aux services sociaux des groupes à faible revenu, des facteurs liés au sexe et des revenus des habitants des zones rurales.⁸

11. De manière similaire à ses effets sur les inégalités de revenus, la crise de COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités antérieures de l'accès aux services publics. Les inégalités d'accès aux soins de santé et de résultats de l'action sanitaire sont particulièrement manifestes en Afrique. Ces disparités s'expliquent par des facteurs comme le lieu de résidence (zone rurale ou zone urbaine), la richesse et le niveau d'éducation de la mère. On note également des disparités importantes dans les pays africains lorsque l'on applique les niveaux absolus et relatifs des inégalités en matière de santé pour comparer différents groupes de personnes selon le lieu de résidence et les quintiles de richesse (voir tableau 1).

Tableau 1
Inégalités en matière de santé dans certains pays africains

Pays	Année de l'enquête démographique et sanitaire	Taux de mortalité des moins de 5 ans (probabilité de décès des enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes)								
		Lieu de résidence		Quintiles de richesse			Niveau d'éducation de la mère			
		Zone rurale	Zone urbaine	Ratio zone rurale/zone urbaine	Ratio le plus faible	Ratio le plus élevé	Ratio le plus faible - le plus élevé	Ratio le plus faible	Ratio le plus élevé	Ratio le plus faible - le plus élevé
Cameroun	2011	153	93	1,6	184	72	2,6	175	52	3,4
Tchad	2015	149	141	1,1	161	138	1,2	149	131	1,1
Éthiopie	2016	83	66	1,3	90	67	1,3	86	42	2,0
Ghana	2014	63	56	1,1	92	64	1,4	84	54	1,6
Kenya	2014	56	57	1,0	57	47	1,2	58	51	1,1
Malawi	2015	77	61	1,3	83	60	1,4	78	57	1,4
Sénégal	2017	69	45	1,5	71	37	1,9	76	30	2,5

⁶ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2017).

⁷ Gabriela Cugat et Futoshi Narita, « How COVID-19 will increase inequality in emerging markets and developing economies », Blog du FMI, 29 octobre 2020. Disponible à l'adresse <https://blogs.imf.org/2020/10/29/how-covid-19-will-increase-inequality-in-emerging-markets-and-developing-economies/>.

⁸ Commission économique pour l'Afrique, *Healthcare and Economic Growth in Africa* (Addis-Abeba, 2019).

Zambie	2013	85	72	1,2	82	43	1,9	109	43	2,5
Égypte	2014	34	23	1,5	42	19	2,2	41	19	2,2
Maroc	2003	69	38	1,8	78	26	3,0	63	32	2,0
Nigéria	2018	155	86	1,8	173	53	3,3	170	56	3,0
Afrique du Sud	2016	56	47	1,2	67	41	1,6	75	45	1,7

Source : Calculs de la CEA à partir du programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS).

12. Du point de vue des revenus, le niveau très élevé des frais à la charge des patients (36 %) explique pour partie la marginalisation des groupes à faible revenu de l'accès aux soins de santé sur le continent.⁹ En outre, les disparités d'accès aux soins de santé liées au genre jouent un rôle essentiel dans la marginalisation des femmes dans le domaine de la santé. Par exemple, en Afrique centrale, la richesse des ménages est un élément plus important que d'autres facteurs pour déterminer les inégalités observées d'accès aux vaccins de base. Des écarts importants existent dans cette sous-région, la richesse des ménages y contribuant en moyenne pour 73 % au Gabon contre 23 % seulement au Congo. L'éducation des femmes apparaît comme le facteur prédominant au Cameroun et au Tchad, expliquant en moyenne plus de 50 % des aspects pertinents des inégalités.

13. Les hommes et les femmes subissent différemment les effets négatifs des crises sanitaires et économiques, selon les rôles qu'ils assument sur le marché du travail et au foyer. Lors des précédentes récessions, les hommes ont eu tendance à perdre plus d'emplois que les femmes, qui, en revanche, ont été les plus touchées par une austérité plus forte et la réduction des services publics en raison du rôle qu'elles jouent dans le travail (les soins) non rémunéré.¹⁰ Cependant, les premières prédictions concernant la crise de COVID-19 indiquaient que les femmes seraient touchées de manière disproportionnée tant sur le lieu de travail que dans leur foyer.¹¹ En effet, elles prédominent dans de nombreuses professions de la vente au détail et de services jugées "non essentielles" qui ont été gravement touchées par la crise et qui ne peuvent être exercées à distance, comme celles des secteurs des soins et hygiène personnels, de la restauration, de l'hôtellerie et du travail à domicile.¹² La fermeture sans précédent d'écoles et de garderies et la réduction de nombreux services de soins de santé non liés à la COVID-19 ont entraîné une augmentation spectaculaire des prestations de soins dans les ménages. En raison de normes sociales bien ancrées concernant la responsabilité des soins, on prévoit que cette charge de travail supplémentaire sera assumée pour l'essentiel par les femmes.¹³

14. Le volume des recettes fiscales - que fait apparaître le ratio recettes fiscales/PIB (13,4 % du PIB en 2018 en Afrique) - est inférieur à celui de l'Asie (14 %), de l'Europe (25 %) et de l'Amérique latine (18 %). Dans l'ensemble,

⁹ Ibid.

¹⁰ Clare Wenham, Julia Smith et Rosemary Morgan, « COVID-19: the gendered impacts of the outbreak », *Lancet*, vol. 95, n° 1022, p. 846 à 848.

¹¹ Titan Alon et coll., « The impact of COVID-19 on gender equality », Document de travail du National Bureau of Economic Research (NBER) n° 26947 (Cambridge, MA, 2020).

¹² Claudia Hupkau et Barbara Petrongolo, "Work, care and gender during the COVID-19 crisis", document n° 002, Centre for Economic Performance, London School of Economics and Political Science (Londres, mai 2020).

¹³ Titan Alon et coll., « The impact of COVID-19 on gender equality », et Sarah Cattan et coll., « Trying times: how might the lockdown change time use in families? » "Document d'information de l'IFSBN284, Institute for Fiscal Studies (Londres, 2020).

les recettes fiscales moyennes du continent ont constamment diminué de 2,8 %, passant de 16,2 % du PIB en 2014 à 13,4 % du PIB en 2018.

15. En ce qui concerne l'efficacité des politiques budgétaires dans la réduction des inégalités, les allocations à la santé et à l'éducation (environ 4 à 5 % du PIB) sont jugées insuffisantes au des besoins et des déficits de financement estimés à 66 milliards de dollars pour la santé et à 21 milliards de dollars pour l'éducation.¹⁴ Une augmentation des allocations budgétaires s'impose pour répondre à des besoins critiques comme l'augmentation des prestations de chômage, le renforcement du système de santé et le paiement de l'assurance-maladie ; l'appui direct des secteurs critiques comme le tourisme, l'hôtellerie et les voyages, touchés par la pandémie de COVID-19, notamment par des garanties de prêts, des exonérations et dérogations fiscales et la réduction des coûts des services d'utilité publique ; le soutien de la demande des consommateurs, comme le report du paiement de l'impôt sur le revenu, les réductions et les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les exonérations et dérogations des frais de services publics et les exonérations de droits sur les importations d'équipements personnels de protection (EPI), de vaccins, de kits de test COVID-19 et de produits pharmaceutiques.¹⁵

16. En Afrique, les programmes d'assistance sociale comprennent les transferts en espèces (inconditionnels et conditionnels), et les transferts de denrées alimentaires (programmes de repas scolaire ou d'aide alimentaire d'urgence) et les projets de travaux publics. Les programmes de travaux publics sont le deuxième mécanisme le plus fréquent dans toutes les régions d'Afrique, à l'exception de l'Afrique centrale où l'on y a recours tout le temps. Il peut s'agir de programmes permanents de rémunération en espèces ou de programmes vivres contre travail. En conséquence, le nombre de programmes de travaux publics recensés n'inclut pas les programmes de rémunération en espèces ou les programmes vivres contre travail qui sont temporaires et mis en place pour faire face à une crise. Près de la moitié des pays africains disposent de tels programmes de travaux publics.

17. Les transferts en espèces prédominent dans la boîte à outils de l'assistance sociale et la plupart sont inconditionnels, contrairement à ce qui se fait en Amérique latine où les transferts en espèces conditionnels sont les plus nombreux. C'est en Afrique de l'Ouest que l'on trouve le plus grand nombre de transferts conditionnels en espèces, dont la plupart sont subordonnés à la fréquentation scolaire et à des examens médicaux complets. Quelques programmes comportent à la fois une composante conditionnelle et une composante inconditionnelle. Au Ghana par exemple, l'initiative « Livelihood Empowerment against Poverty » est un programme inconditionnel pour les personnes de plus de 65 ans et conditionnel pour les enfants, qui doivent s'inscrire, aller à l'école et se faire vacciner. En 2015, seules deux régions disposaient de programmes d'assistance sociale en cours d'exécution depuis les années 1980 et ce n'est que dans les années 2000 que toutes les régions d'Afrique ont bénéficié d'au moins un programme d'assistance sociale qui était encore en cours d'exécution en 2015. Il convient de noter qu'en Afrique de l'Ouest, les programmes n'ont pour la plupart pas de couverture nationale, mais qu'ils ne sont mis en œuvre que dans certaines circonscriptions administratives et pas dans d'autres, et ils sont conçus et financés davantage par les partenaires de développement que par des ressources locales. Ils ne sont donc pas encore institutionnalisés comme le sont les programmes en Afrique australe.

18. Un élément important et positif que révèle cette situation est que, dans toute l'Afrique, les programmes de protection sociale sont considérés comme des instruments politiques pour la réduction de la pauvreté et des inégalités. En

¹⁴ Commission économique pour l'Afrique, Healthcare and Economic Growth in Africa.

¹⁵ Commission économique pour l'Afrique, « La COVID-19 en Afrique : sauver des vies et l'économie ».

outre, l'approche du cycle de vie, appliquée à cet égard dans tous les groupes d'âge, répond à l'objectif de ne laisser personne de côté. Ce nonobstant, seulement 1,1 % du PIB est alloué aux programmes comme les prestations de maternité, les allocations de chômage, les indemnités pour accident du travail, les pensions d'invalidité et l'assistance sociale générale, qui ne couvrent qu'un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler. Seulement 7 % des personnes recensées comme vulnérables reçoivent une aide sociale. La croissance économique modérément bonne du continent depuis 2014 n'a pas entraîné d'augmentation concomitante des possibilités d'emploi, mais elle a au contraire aggravé la situation des travailleurs vulnérables et informels en Afrique. Cette situation est encore exacerbée par le fait que les travailleurs informels ne bénéficient pas de protection sociale. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 82 % des Africains seraient sans protection sociale : 61 % en Afrique du Nord et 87 % dans le reste de l'Afrique, et seule une petite partie de la population économiquement active serait couverte par les régimes légaux de sécurité sociale, dont la plupart sont des régimes de prestation de retraite.

19. Comme réponse immédiate à l'épidémie de COVID-19, les dépenses budgétaires consacrées à la protection sociale ont progressé, y compris pour des mesures temporaires comme les subventions salariales de trois mois en Égypte ou la suspension des taxes sur les petites entreprises en Ouganda. La mise en œuvre d'un ensemble de politiques de protection sociale plus résilientes pour faire face aux chocs exogènes de l'ampleur de la pandémie de COVID-19 constitue toutefois un défi important.

20. À cet égard, l'Afrique présente trois avantages distincts : sa population relativement jeune ; une amélioration progressive de la connectivité, du point de vue tant des infrastructures que des communications ; et la plus grande liberté de mouvement à l'intérieur de ses communautés économiques régionales. Les migrations en Afrique ont presque doublé au cours de la décennie 2008-2017, passant de 13,3 à 25,4 millions de migrants, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,5 %. Les migrants en âge de travailler, qui étaient au nombre de 19,7 millions en 2017, prédominent dans le stock de migrants internationaux en Afrique.¹⁶ Des travaux de recherche montrent également que la migration se féminise de plus en plus en Afrique et que, par rapport à leurs homologues hommes, les femmes migrantes sont de plus en plus vulnérables tout au long du cycle migratoire. Par le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union africaine et le Plan d'action 2018-2030, les États membres de l'Union africaine ont reconnu la contribution positive des migrants au développement des pays d'origine et de destination et se sont engagés à promouvoir la coopération et à mettre en œuvre des mesures stratégiques et opérationnelles pour relever les défis auxquels les migrants sont confrontés.¹⁷

21. Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union du Maghreb arabe et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ont tous pris des mesures pour faciliter la libre circulation des personnes, des services et des biens dans leur région. Les principaux instruments conçus pour

¹⁶ Organisation internationale pour les migrations, *Rapport sur l'état de la migration en Afrique. Challenging the Narratives (Recadrer le discours sur la migration)* (OIM, Addis-Abeba, 2020).

¹⁷ Union africaine, « *Projet de cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018-2027)* » (Addis-Abeba, 2018).

faciliter le libre-échange et la libre circulation des personnes sont le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'Agenda 2063 et le nouveau Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de 2018.¹⁸

22. Les politiques migratoires nationales et régionales, axées sur des questions thématiques transversales, telles que les lois sur la double nationalité, les politiques relatives à l'engagement de la diaspora, la gestion des frontières, l'immigration et la migration de la main-d'œuvre pour une gestion efficace des migrations, ont montré qu'il est possible d'aligner gestion des migrations et gouvernance dans les priorités de développement des États africains et des communautés économiques régionales. Des initiatives ont été prises, tant au niveau des communautés économiques régionales que des États, pour mettre en place et renforcer d'importantes architectures de gouvernance de la migration, comme les processus consultatifs régionaux pertinents, le Comité interministériel sur les migrations de l'IGAD et les mécanismes de coordination nationale dans des pays comme l'Éthiopie et le Kenya.

23. De nombreux États africains ont signé ces instruments, et d'autres les ont ratifiés. En conséquence, selon les conclusions de la Banque africaine de développement tirées de son indice d'ouverture des visas pour 2020, des progrès appréciables ont été accomplis pour ouvrir et assouplir l'entrée dans les États membres de l'Union africaine. Les voyageurs africains bénéficient d'un accès libéralisé à 54 % des pays du continent. Les principaux pays d'Afrique dans ce domaine sont le Bénin, la Gambie et les Seychelles, qui offrent désormais un accès sans visa à tous les voyageurs en provenance de pays africains (voir tableau 2). Le nombre de pays africains offrant des services de visas électroniques est également passé de 17 % en 2016 à 44 % en 2020. En ce qui concerne les progrès réalisés à l'échelle régionale, 16 des 20 pays africains qui offrent un accès sans visa se trouvent en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, et quatre en Afrique du Nord et en Afrique australe. Huit parmi eux se trouvent en Afrique de l'Est : les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles et la Somalie ; huit en Afrique de l'Ouest : Bénin, Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Nigéria, Sénégal et Togo. Un seul des 20 pays se trouve en Afrique du Nord : la Mauritanie ; et les trois autres qui restent en Afrique australe : Madagascar, Maurice et Mozambique (voir tableau 2). À ce jour, 33 pays africains — soit 61 % des États membres de l'Union africaine — ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Trente-deux pays, soit 59 % des États membres ont signé le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Parallèlement, dans le cadre de protocoles sous-régionaux sur la libre circulation, comme ceux de la CEDEAO et de la CAE, les formalités liées aux visas ou au passage des frontières ont été réduites et ont facilité la mobilité des migrants sur les marchés du travail des sous-régions concernées, en particulier pour les commerçants transfrontaliers et les migrants peu qualifiés.

24. Bien que, dans les États membres africains, la COVID-19 ait donné lieu à des restrictions aux voyages et à des confinements qui ont eu pour conséquence d'entraver la mobilité humaine à l'intérieur et au-delà des frontières, l'assouplissement de lois facilitant la libre circulation des personnes sur le continent après l'ouverture, à compter du 1er janvier 2021, des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait entraîner une augmentation des migrations intra-africaines. À ce jour, 34 pays ont adhéré au Marché unique du transport aérien africain, ce qui devrait

¹⁸ Organisation internationale pour les migrations, Rapport sur l'état de la migration en Afrique. Challenging the Narratives (Recadrer le discours sur la migration), p. 95.

contribuer à améliorer la connectivité du transport aérien grâce à l'augmentation des voyages aériens pour affaires et tourisme.

25. La gestion intégrée des frontières — approche conçue pour accélérer la circulation des personnes et des biens à travers les frontières — gagne du terrain en Afrique. Compte tenu du caractère intrinsèquement lié de la circulation des personnes, des biens et des services, le renforcement des systèmes informatisés de gestion des frontières et les efforts importants déployés pour assurer l'interopérabilité des systèmes de douane et d'immigration, comme le système douanier automatisé (SYDONIA), sont essentiels à cette initiative. Le concept de poste frontalier unique, qui continue à gagner du terrain dans toute l'Afrique, représente une approche coordonnée et intégrée visant à faciliter le commerce, la circulation des personnes et la sécurité. Avec environ 80 postes de ce type prévus ou en service, cette approche devrait révolutionner le commerce transfrontalier et la mobilité entre les pays et plus largement entre les communautés économiques régionales. Il importe de continuer à promouvoir le développement de la mobilité humaine par la mise en service de ces postes-frontière uniques, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.¹⁹

¹⁹ Pour ce qui est de la COVID-19 et de son impact sur la migration, voir Dilip Ratha et coll., « Phase II : COVID-19 crisis through a migration lens », Migration and Development Brief n° 33 (Washington, Banque mondiale, octobre 2020).

Tableau 2
Les 20 premiers pays africains en matière d'ouverture des visas et de ratification de protocoles régionaux sur le commerce et la migration

<i>Pays</i>	<i>Classement en matière d'ouverture des visas par pays, 2020</i>	<i>Offre de visas électroniques</i>	<i>Ratification de la ZLECA</i>	<i>Acceptation d'adhésion au Marché unique du transport aérien africain</i>	<i>Signataire du Protocole sur la libre circulation des personnes</i>
Seychelles	1	-	-	-	-
Bénin	1	Oui	Oui	-	-
Gambie	1	-	Oui	Oui	Oui
Sénégal	4	Oui	Oui	Oui	Oui
Ghana	5	-	Oui	Oui	Oui
Rwanda	6	Oui	Oui	Oui	Oui
Ouganda	7	Oui	Oui	Oui	Oui
Guinée-Bissau	8	-	-	-	-
Nigéria	8	-	Oui	Oui	-
Cabo Verde	10	-	-	Oui	-
Kenya	11	-	Oui	Oui	Oui
Togo	11	-	Oui	Oui	Oui
Mozambique	13	Oui	-	Oui	Oui
Mauritanie	14	-	Oui	-	-
Maurice	15	Oui	Oui	-	-
Éthiopie	16	-	Oui	Oui	-
Comores	17	Oui	-	-	Oui
Somalie	17	Oui	Oui	-	Oui
Djibouti	19	Oui	Oui	-	Oui
Madagascar	19	-	-	-	-

Notes : ZLECA — Zone de libre-échange continentale africaine

Marché unique du transport aérien africain

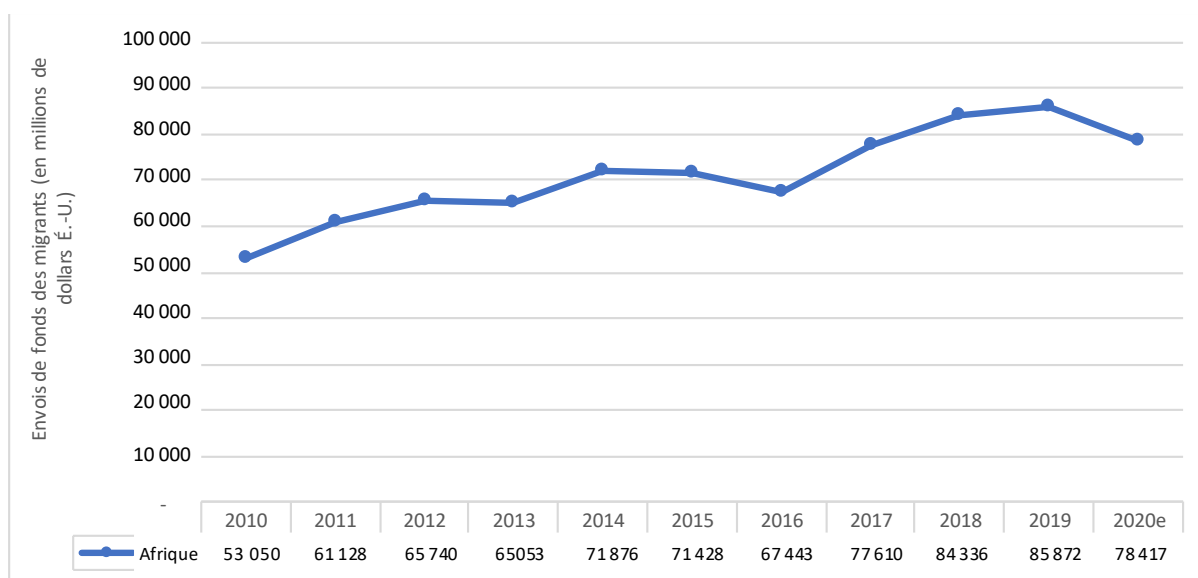
Protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement.

Source : Banque africaine de développement, Rapport 2020 sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique, Abidjan, 2020

26. Les centres de l'Union africaine sur la migration, à savoir l'Observatoire africain des migrations à Rabat (inauguré en décembre 2020), le Centre africain d'étude et de recherche sur les migrations à Bamako, et le Centre opérationnel continental de lutte contre la migration irrégulière à Khartoum, visent à améliorer la base de connaissances du continent africain sur les migrations et la mobilité et à contribuer à des politiques et des interventions fondées sur des preuves sur la migration. En outre, comme les données et les statistiques sur la migration gagnent en importance, l'Institut de statistique de l'Union africaine, les bureaux nationaux de statistiques des États membres africains et les portails de données sur la migration en Afrique continuent de coordonner et d'harmoniser les variables, ainsi que de rationaliser les processus de gestion des données sur la migration.

27. Les envois de fonds vers l'Afrique proviennent pour l'essentiel d'Amérique du Nord, d'Europe et des pays du Conseil de coopération du Golfe, les sommes envoyées en Afrique du Nord à partir de ces derniers pays étant importantes.²⁰ En Afrique, les commerçants transfrontaliers et les voyageurs se déplacent avec de l'argent qui n'est souvent pris en compte ni dans les transactions officielles ni dans les données officielles sur les envois de fonds. La pandémie de COVID-19 devrait entraîner une baisse des envois de fonds vers l'Afrique en 2020. Les chiffres officiels de la Banque mondiale, mis à jour pour la dernière fois en octobre 2020, montrent une légère tendance à la baisse, même si les chiffres définitifs de décembre 2020 n'ont pas été pris en compte (voir figure 1).

Figure 1
Envois de fonds des migrants vers l'Afrique de 2010 à octobre 2020

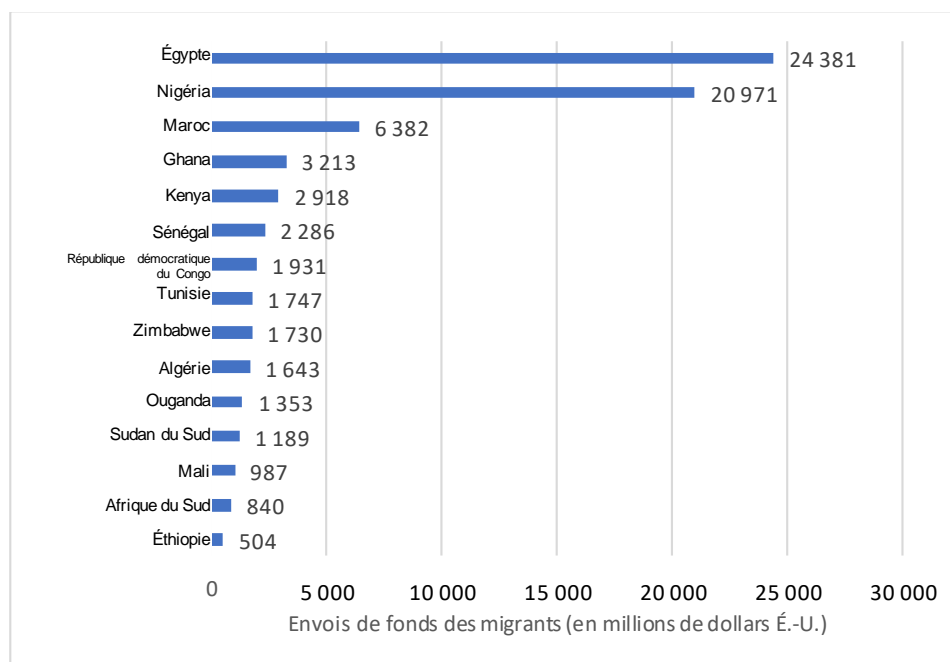


Source : Banque mondiale, « Migration and Remittances Data » (mis à jour en octobre 2020). Disponible à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data> (consultée le 18 janvier 2021).

28. La figure 2 montre en termes absolus les flux d'envois de fonds vers 15 principaux pays africains. Les cinq principaux pays récepteurs sont l'Égypte, le Nigéria, le Maroc, le Ghana et le Kenya. Les six premiers pays de la figure 2, qui comprennent les cinq principales économies et le Sénégal, sont des démocraties relativement stables qui comptent une importante diaspora en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. Dans ce dernier groupe, l'Égypte compte le plus grand nombre de travailleurs venant d'autres pays africains. Les autres pays qui figurent sur la liste des 15 principaux pays présentée dans la figure 2 sont pour la plupart des pays qui ont connu de longues périodes d'instabilité interne après l'indépendance, ce qui a pu pousser nombre de leurs ressortissants à partir en quête d'opportunités ailleurs (à l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Algérie).

²⁰ Organisation internationale pour les migrations, État de la migration dans le monde 2020 (Genève, 2019).

Figure 2
Les 15 pays africains en tête des envois de fonds reçus de l'étranger en chiffres absolus en 2020 (au mois d'octobre)



Source : Banque mondiale, « Migration and Remittances Data » (mis à jour en octobre 2020). Disponible à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data> (consultée le 18 janvier 2021).

29. Le Soudan du Sud, l'un des plus jeunes pays indépendants d'Afrique, est en tête de liste des pays africains au pourcentage le plus élevé d'envois de fonds par rapport au PIB (35,5 %). Il est suivi par le Lesotho (20,6 %), la Gambie (14,9 %), Cabo Verde (11,7 %) et les Comores (10,8 %). Dans ces cinq pays, les envois de fonds représentent plus de 10 % du PIB. Ils comptent tous d'importantes diasporas qui ont quitté le pays pour diverses raisons, principalement dans les années qui ont suivi l'indépendance. Le pourcentage élevé des envois de fonds vers ces pays par rapport à leur PIB les rend particulièrement vulnérables aux chocs sur ces envois, comme la pandémie de COVID-19.²¹

30. Selon les estimations, les envois de fonds représenteraient 65 % du revenu des pays récepteurs et les expéditeurs consacraient environ 15 % de leurs revenus aux envois de fonds.²² Le coût des envois de fonds vers l'Afrique est plus élevé que celui des envois vers d'autres régions du monde. Selon la Banque mondiale, le coût moyen d'envoi d'un montant de 200 dollars des États-Unis vers l'Afrique subsaharienne au troisième trimestre 2020 était de 8,5 %, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 6,8 %. Le coût moyen d'un envoi de 200 dollars des États-Unis vers la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord était de 7,5 % en 2020. Le coût des envois de fonds vers la plupart des pays africains est toutefois supérieur à la moyenne et serait, selon les estimations, d'environ 10 %.²³

²¹ Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020. Supplément : Dans le contexte de la COVID-19 (Abidjan, 2020), p. 2.

²² Organisation internationale pour les migrations, État de la migration dans le monde 2020, p. 119.

²³ Banque mondiale, « Migration and Remittances Data », p. 17.

31. Le coût élevé des envois de fonds vers l'Afrique, les banques prélevant les frais les plus élevés, combiné aux exigences d'identification pour l'envoi par les canaux officiels, pousse de nombreux migrants africains à utiliser des canaux non officiels pour envoyer des fonds.²⁴ Selon les estimations, ces canaux informels représenteraient 50 % des envois de fonds en Afrique. L'augmentation anticyclique des envois de fonds vers des pays comme l'Égypte et le Kenya pendant la pandémie de COVID-19 semble confirmer ce point de vue, les migrants ayant été contraints d'utiliser les canaux officiels parce que les possibilités de transport manuel et l'utilisation d'autres canaux informels étaient limitées par les restrictions en matière de voyage. D'autres facteurs, comme les taux de change favorables offerts aux expéditeurs en raison de l'affaiblissement des devises dans les pays destinataires pendant la pandémie, peuvent expliquer cette situation.

32. L'utilisation de transferts numériques et la mise en place d'un cadre technologique approprié peuvent contribuer à faire baisser les coûts des envois de fonds, en grande partie grâce à l'allègement des infrastructures matérielles requises, comme on l'a vu avec les envois de fonds par téléphonie mobile en Afrique subsaharienne. La pandémie de COVID-19 offre une opportunité, par le développement de la numérisation et de l'écosystème financier des migrants et de la diaspora au service d'une plus grande inclusion financière.

33. La création en 2015 de l'Institut africain des envois de fonds en tant qu'unité spécialisée de la Commission de l'Union africaine avec ses bureaux au Kenya offre aux pays africains la possibilité d'utiliser des approches fondées sur des données probantes pour mettre en œuvre des interventions pouvant contribuer à réduire le coût des envois de fonds. Le transfert d'argent par téléphonie mobile permet de faire des économies considérables. Cependant, d'importants obstacles réglementaires doivent être surmontés, les pays imposant encore, sur les transferts de devises étrangères, des restrictions qui empêchent le recours généralisé aux transferts de fonds par téléphonie mobile entre pays africains.

D. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

34. Les principales lacunes et contraintes à pallier pour réduire les inégalités restent, en premier lieu, le manque chronique de moyens de mise en œuvre efficaces (financement, technologie et renforcement des capacités); en deuxième lieu, le manque de données fiables pour mesurer et suivre les progrès, notamment l'absence de méthodologies claires concernant l'accentuation sensible des inégalités; et, en troisième lieu, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et le manque de dispositions institutionnelles pour la réalisation des objectifs. Ces lacunes et contraintes ont, dans une certaine mesure, été mises au jour par la pandémie de COVID-19.

E. Accélération et intensification de la mise en œuvre : possibilités d'accélération et mécanismes de transformation

35. La recherche d'un développement durable et la prise en compte réelle des préoccupations des personnes économiquement vulnérables s'imposent, si l'on veut que les pays africains parviennent à une croissance économique soutenue et réduisent les inégalités. À dix ans seulement de l'échéance de 2030 fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, beaucoup reste à faire pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La pandémie

²⁴ Selon la Banque mondiale, ce sont les banques qui, en 2020, prélevaient les frais les plus élevés au niveau mondial, à un coût moyen de 10,9 %, suivies par les bureaux de poste à 8,6 %, les opérateurs de transfert d'argent à 5,8 % et les opérateurs de téléphonie mobile à 2,8 %.

de COVID-19, qui a entravé l'activité économique dans le monde entier, offre aux pays africains l'occasion de réévaluer leurs priorités et de mieux reconstruire en adoptant, dans tous les secteurs de leur économie, des modes de consommation et de production durables et inclusifs, économes en ressources et résilients aux changements climatiques.

36. La construction d'un avenir plus résilient passe par un recalibrage des économies en faveur d'un accès équitable à la protection sociale et aux services sociaux, ainsi qu'à des politiques actives de marché du travail et de création d'emplois. La Zone de libre-échange continentale africaine, lancée récemment, qui représente un marché unique de 3 400 milliards de dollars et 1,3 milliard de personnes, et les flux migratoires en Afrique, qui constituent plus de 70 % des migrations dans le monde, offrent des possibilités qui peuvent être mises davantage à profit pour une réponse de l'Afrique à l'appel pour un développement durable. Il s'agit en particulier de valoriser le potentiel des jeunes du continent et, parallèlement, de tirer profit de la transférabilité des compétences au-delà des frontières nationales. Cet effort doit être soutenu au travers de la mutualisation des achats et de la production locale par le marché continental de la santé, suivant en cela l'exemple de la Plateforme africaine d'approvisionnement médical, dont la mise en commun des produits liés à la COVID-19 a permis de réaliser des économies de 30 % par rapport aux prix internationaux.

37. Il faut également combler les lacunes de capacités technologiques des pays pour promouvoir le développement durable par l'utilisation des technologies numériques. Il importe de tirer parti des gains d'efficacité et de la réduction des coûts engendrés par l'utilisation des outils numériques dans la prestation de services d'éducation et de santé et les envois de fonds. Les efforts menés aux niveaux national et régional dans ce domaine doivent être complétés par des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud en matière de recherche-développement, d'innovation et d'élaboration des politiques.